

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES DÉCHETS CLANDESTINS DANS LES BULLES À VÊTEMENTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les déchets clandestins dans les bulles à vêtements » ;

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, M. Matagne a déjà brillamment planté le décor. Je ne dois donc pas insister à nouveau sur le cadre, le contexte. Septante-cinq tonnes de déchets clandestins dans les bulles à vêtements, c'est le bilan du confinement. C'est aussi mettre en évidence une attitude non respectueuse de l'environnement par une série de concitoyens.

Cela a évidemment un impact environnemental, mais aussi de coût sur les différentes ASBL chargées de la gestion de ces 5 600 bulles.

La question a déjà été posée. Qu'envisagez-vous comme solution ? La solution des amendes administratives est-elle suffisante ? La Wallonie ne pourrait-elle pas prendre une initiative pour soutenir, motiver les communes à organiser, par exemple, ou à mettre en place, des surveillances via des caméras mobiles ? Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Il me semble aussi qu'une autorité la plus indiquée pour intervenir est la Police de l'environnement qui contribue, de manière préventive et répressive au respect des lois et arrêtés de décrets et aux dispositions légales qui tentent à préserver le patrimoine naturel wallon au sens large dans le but de réduire au maximum les infractions environnementales et traduire les auteurs de ces infractions devant les cours et tribunaux.

Envisagez-vous de contribuer à une éventuelle augmentation globale des effectifs pour tenter de limiter ces comportements nuisibles sur l'environnement, les aspects sanitaires et la protection de la biodiversité ? C'est crucial, me semble-t-il, à l'heure où la Wallonie travaille sur la stratégie Biodiversité 360°. J'y reviendrai tout à l'heure.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Messieurs les députés, en ce qui concerne la recrudescence inacceptable de déchets sauvages dans les bulles à textiles, l'ASBL Ressources a transmis un document attirant mon attention sur cette problématique et sur les surcoûts que doivent supporter les ASBL d'économie sociale concernées.

Différentes pistes, telles que le versement anticipé des subsides prévus et/ou l'octroi d'un subside complémentaire, sont actuellement à l'étude pour aider le secteur à surmonter ces difficultés.

En termes de suivi des incivilités, l'ASBL Be WAPP a réalisé à ma demande deux enquêtes auprès des communes – le 30 mars et le 18 mai dernier – afin de mesurer l'évolution de l'impact de la crise sanitaire sur la propreté publique.

Il en ressort trois constats majeurs.

Premièrement, entre la mi-mars et la mi-mai, plus de la moitié des communes – 66 % – ont constaté une recrudescence de déchets sauvages liés à la crise du coronavirus. Les gants et les masques, qui sont les déchets les plus cités, se retrouvent en majorité à l'entrée ou à la sortie des magasins, près des poubelles publiques et aux arrêts de transport en commun.

Deuxièmement, deux communes sur trois estiment que les poubelles publiques et les autres points d'apports volontaires sont de plus en plus utilisés pour y déposer des déchets ménagers qui ne devraient pas s'y trouver, alors que les collectes de ces déchets ont été maintenues tout au long de la crise.

Troisièmement, les déchets de construction sont de plus en plus fréquemment découverts dans les dépôts clandestins, en lien probablement avec la réouverture des magasins de bricolage.

Le comportement incivique de jeter ses gants et ses masques usagés sur la voie publique ou en pleine nature est aussi observé dans les deux autres régions. Afin d'enrayer ce phénomène, des campagnes de communication supplémentaires sont envisagées avec le concours de l'ASBL Be WAPP, sous la forme notamment de spots diffusables sur les réseaux sociaux et les ondes radio.

Ces campagnes de sensibilisation viseront aussi à rappeler que ce geste incivique est passible de 150 euros de transaction directe, d'une amende administrative allant de 50 euros à 100 000 euros ou des sanctions pénales. À ce sujet, comme je l'ai déjà demandé, j'insiste pour que tous les agents assermentés, et habilités à dresser un procès-verbal tel que les agents constatateurs communaux, agissent avec sévérité face à ces comportements inacceptables.

J'ajouterai également que les mesures mises en place en matière d'amende administrative ont été récemment renforcées par l'adoption du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale.

Pour ce qui concerne la surveillance, un appel à projets d'un montant de 1,8 million d'euros sera lancé cette année pour aider les communes à acquérir des caméras de surveillance qui aideront les agents constatateurs à identifier et dissuader les auteurs des incivilités.

En parallèle, des dispositions budgétaires ont été prises dans le but de renforcer le département de la police et des contrôles en moyens humains.

L'usage du masque réutilisable utilisé et nettoyé correctement peut bien sûr être une réponse pour lutter contre cette nouvelle forme de pollution tout en poursuivant les objectifs sanitaires.

Quant à l'utilité ou non des gants hors des milieux hospitaliers, Madame la Députée, je me réfère aux recommandations officielles de Sciensano qui privilégie le lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon.

À notre connaissance, il n'existe pas de traitement spécifique pour les masques et les gants usagers lorsqu'ils sont retrouvés dans l'environnement. En outre, il est difficilement envisageable de mettre en place une filière de décontamination spécifique en vue d'une réutilisation de ces types de déchets, au contraire des masques utilisés en milieu hospitalier.

Dès lors, la valorisation énergétique paraît, à l'heure actuelle, le mode de traitement le plus sécurisé et le plus approprié. Afin de réduire au maximum le risque sanitaire potentiel pour le personnel en charge du ramassage des déchets, j'ai dicté différentes circulaires liées à la gestion des déchets durant la crise du coronavirus. La dernière datée du 25 mai impose encore et toujours que des instructions très claires soient données pour que les citoyens ne déposent pas de gants, de masques ou de

mouchoirs souillés ailleurs que dans les poubelles tout-venant fermées et si possible dans un second sac doublé.

En ce qui concerne les équipes communales chargées de la propreté publique, elles sont équipées de masques, de gants, de pinces, voire d'aspirateurs de déchets et de balayeuses de rue. A priori, toutes les conditions sont donc rencontrées pour que ces personnes ne soient pas en contact direct avec ces déchets.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Extrêmement brièvement pour remercier le ministre pour sa réponse. Elle est consciente du problème et gère cet équilibre et cette volonté d'agir tant sur l'axe de la prévention que sur l'axe de la répression. Il faut un juste équilibre dans notre société démocratique quand on est face à des problèmes aussi importants que ceux-là.

Je note des campagnes de publicité sur les réseaux sociaux, d'une part, qui informent des sanctions, mais aussi des moyens pour les communes pour équiper de caméras de surveillance, mobiles de préférence, parce que quand on sait où elles sont en général c'est ailleurs qu'on va mettre ses déchets, m'explique-t-on.

Nous suivrons cela de très près, dans l'intérêt de l'environnement de notre belle Wallonie.